

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 14 février 2025

Permis à 17 ans : l'analyse très positive du Groupe ECF confirmée par le bilan de la Sécurité routière

Un an après l'entrée en vigueur du permis de conduire à 17 ans, le Groupe ECF dresse un bilan détaillé de cette réforme, fondé sur son expertise terrain et les retours des écoles de conduite du réseau.

Déjà en janvier, ECF soulignait une forte hausse des inscriptions et une évolution des comportements de formation.

Aujourd'hui, les chiffres publiés par la Sécurité routière viennent corroborer cette analyse, confirmant à la fois le succès massif de la mesure et son impact positif sur la sécurité routière.

Une évolution anticipée par ECF : l'attrait du permis à 17 ans se confirme

Dès les premiers mois de 2024, le Groupe ECF a constaté une **forte augmentation des inscriptions des jeunes de 17 ans au permis B (+65 % dans son réseau)**, accompagnée d'une baisse parallèle des inscriptions des 18 ans (-24 %). Cette tendance révélait un engouement inédit des jeunes pour l'accès précoce à la mobilité.

Les données de la Sécurité routière confirment cette dynamique : **290 050 jeunes de 17 ans ont passé l'examen du permis en 2024, soit 33,7 % de cette classe d'âge**, et **211 471 l'ont obtenu**, avec un **taux de réussite de près de 73 %**, nettement supérieur à la moyenne nationale (58,35 %).

« Ces chiffres illustrent une transformation profonde des attentes des jeunes en matière de mobilité. Nos écoles ont observé une mutation des usages, notamment un intérêt accru pour une formation accélérée en filière traditionnelle, au détriment de la conduite accompagnée », analyse **Aurélie Joly, dirigeante de l'agence ECF d'Albertville**.

Un impact national et homogène : une réforme qui bénéficie à tous

Contrairement aux craintes initiales, cette évolution ne s'est pas limitée aux zones urbaines. Les écoles de conduite ECF partout en France ont constaté une hausse des inscriptions, y compris en milieu rural et en Outre-mer, confirmée par le bilan de la Sécurité routière.

Par ailleurs, la réforme a modifié les comportements d'apprentissage :

- **Un retour des jeunes en école de conduite physique** : les élèves de 17 ans fréquentent davantage les salles de code et bénéficient d'un encadrement structurant, optimisant ainsi leur réussite.
- **Un impact sur la conduite accompagnée** : ECF avait dès janvier observé une baisse des inscriptions à la conduite accompagnée chez les 16 ans (-28 %). Toutefois, le réseau note **une hausse de 52 % des inscriptions à 15 ans**, traduisant une volonté des jeunes d'anticiper leur formation.

Sécurité routière : des résultats rassurants et en faveur d'un apprentissage bien encadré

L'une des préoccupations vis-à-vis de cette réforme était l'impact d'une conduite trop précoce sur la sécurité routière. L'analyse d'ECF, basée sur l'expérience de terrain, soulignait déjà que **les jeunes bien encadrés en écoles de conduite de proximité développaient de meilleurs comportements de conduite.**

Aujourd'hui, le bilan de la Sécurité routière confirme cette réalité : **aucune hausse de l'accidentalité n'a été observée chez les conducteurs de 17 ans.** Un résultat qui valide l'efficacité d'une formation précoce bien encadrée.

« **Ce bilan prouve qu'il est possible de concilier sécurité routière, accessibilité et autonomie pour les jeunes générations** », s'est félicité François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

ECF propose d'aller plus loin : vers un apprentissage progressif des 14 ans

Si l'abaissement de l'âge du permis s'avère être une réussite, il met aussi en lumière l'importance d'une formation anticipée. Depuis plusieurs années, le Groupe ECF défend l'idée d'un apprentissage progressif de la conduite dès 14 ans, afin d'allonger la période d'acquisition des compétences et d'ancrer des comportements sécuritaires durables.

« Avec l'évolution des mobilités et des attentes des jeunes, nous plaidons pour un « passeport mobilité » accessible dès 14 ans, intégrant un apprentissage progressif de la conduite et une meilleure sensibilisation à la sécurité routière », explique Patrick Mirouse, Président du Groupe ECF.

Le succès du permis à 17 ans confirme la pertinence de cette approche. Le Groupe ECF reste mobilisé pour accompagner cette évolution et garantir une formation de qualité aux futurs conducteurs.

Patrick Mirouse, Président du Groupe ECF, se rendra disponible pour détailler ces propositions : 06 89 77 38 45.

www.ecf.asso.fr